



FORMATION CONTINUE 2024

VISIOCONFERENCE

DROIT DU TRAVAIL

ACTUALITE

Lundi 2 décembre
De 17h00 à 20h00

Brigitte REYNES
Maître de Conférences
UT1 Capitole

Yannick LIBERI
Avocat au barreau de Toulouse

80€ la séance
60€ / - 2 ans

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Connaitre et appréhender les évolutions du droit positif en droit social
- D'intégrer les changements en vigueur dans sa pratique professionnelle tant au niveau du conseil que du contentieux
- Entrevoir les perspectives de futures mutations normatives

Pré requis : Être avocat.

Programme :

Partie 1 : Commentaire d'une sélection d'arrêts de la Cour de cassation et du Conseil d'Etat

Réparation du préjudice, prescription, licenciement, inaptitude physique, congés payés...

Partie 2 : Derniers textes adoptés, projets de loi en discussion au parlement

PLFSS, partage de la valeur, arrêts maladie...

Moyens pédagogiques :

Conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique PowerPoint lors de la séance.

Modalités d'évaluation de la formation :

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 3 (Niveau "Expert" s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

Présence des apprenants : Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA, anciennement EDASOP (edasop.fr ou efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EFA aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EFA (05 61 53 06 99).

Les avocats-apprenants peuvent contacter l'EFA (05 61 53 06 99) à l'occasion de la formation en visioconférence afin d'être assistés pour la rejoindre ou en cas d'une quelconque difficulté rencontrée.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2024 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap : Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE s.debalorre@efa-toulouse.fr

05 61 53 58 52